

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 10 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 4 juin 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU.

Conseiller absent : Laurence MICHOT

Secrétaire de séance : Alexandra FONTENEAU

**2025-32-03 VOTE DES SUBVENTIONS 2025**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les montants des différentes subventions :

<b>ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DIVERS</b>	<b>MONTANT</b>
USESME	500 €
PELICANS GYM LES EPESES	150 €
CAUE	60 €
FONDATION DU PATRIMOINE	75 €
MARSIBAD	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 385 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement des subventions selon les montants indiqués ci-dessus, étant précisé que Monsieur Geoffrey PUAUD ne participe pas au vote pour l'association Marsibad.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice Bertrand  
Date de signature : 11/06/2025  
Qualité : Maire de St Mars la Réorthie